# FICHE 30
# REMONTER UNE FDME

FDME

## PHASE 3 : A FAIRE APRÈS LA RENCONTRE (phase 1 et 2 - FP N°1)

Au domicile secrétaire ou au siège du club, connexion internet obligatoire, code Gesthand

### EXPORT DES DONNEES

Cette opération doit être effectuée dès que les rencontres sont terminées au domicile ou au siège du club, connexion internet obligatoire. Les modalités d'envoi sont précisées sur les règlements article 98.7 des règlements fédéraux.

**SE CONNECTER AU LOGIGIEL FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE**

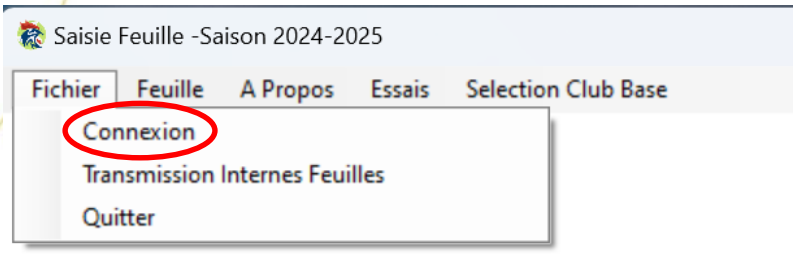


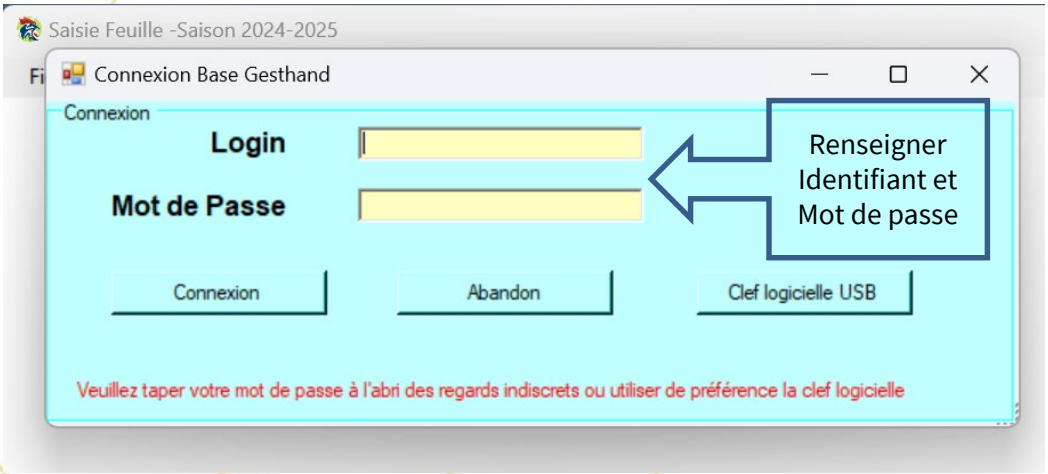


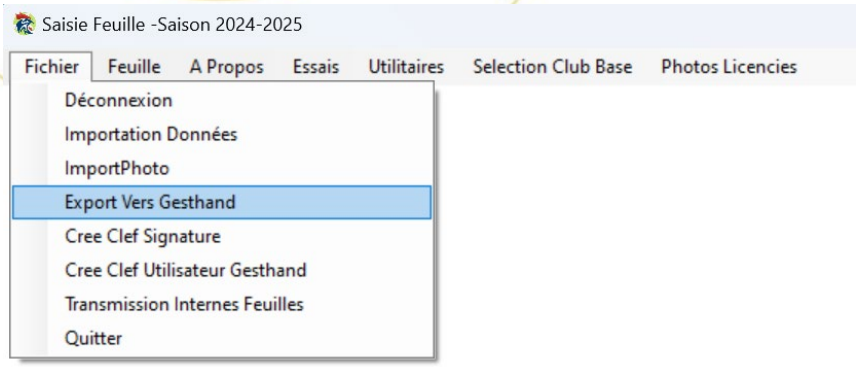

# FICHE 30
# REMONTER UNE FDME

FDME

## PHASE 3 : A FAIRE APRÈS LA RENCONTRE (phase 1 et 2 - FP N°1)

### EXPORTER LES FEUILLES DE MATCHS VERS GESTHAND

Cet export permet le transfert des feuilles de matchs à la structure organisatrice et leur export vers les logiciels fédéraux. Les résultats sont automatiquement transmis et mettent à jour les classements visibles sur le site fédéral à la rubrique compétition.

Export vers gesthand

Cliquer sur bouton

## Remontée des résultats contrôlée par la COC

**La COC contrôle chaque dimanche, 20h, la remontée des résultats dans gesthand. Toute non remontée est signifiée aux clubs : mail listant, par catégorie, les résultats manquants. Un club reçoit donc autant de mails que de résultats non communiqués.**

# FICHE 30
# REMONTER UNE FDME

FDME

## CONTRÔLE REMONTEE DES RESULTATS PAR LA COC

**Rappel du règlement fédéral (article 98,7) :**
Les Feuilles de Match Electroniques doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (nationales, territoriales) par téléchargement via le logiciel de FDME :

- Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17h
- Avant 20h pour les rencontres programmées avant 17h.

Délai d'envoi :
Le non-respect de l'ensemble des ces dispositions entraîne les décisions suivantes :

1. Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans le Règlement financier, est appliquée si la feuille de match est téléchargée au-delà de 20h pour les rencontres programmées avant 17h (matchs le dimanche) et au-delà de minuit pour les rencontres programmées à partir de 17h.
2. Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans le Règlement financier, est appliquée si la feuille de match est téléchargée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre.
3. Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi si la feuille de match n'a pas été téléchargée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre.

**La Ligue est plus tolérante que le Règlement Fédéral. La COC fait preuve de tolérance en sanctionnant (amende financière) au bout du 4è retard.**

La presse attend également les résultats dès le dimanche soir.

**Règlement COC LBHB :**

La COC contrôle chaque dimanche, 20h, la remontée des résultats dans gesthand.
Toute non remontée est signifiée aux clubs : par mail listant, par catégorie, les résultats manquants (extraction gesthand).
Un club reçoit donc autant de mails que de résultats non communiqués.
La COC vous remercie pour votre compréhension.

Pour tout problème rencontré lors de l'export des FDME (informatique ou autre), la COC vous invite à la prévenir au plus tard le dimanche, 20h, par email.

Pénalité au bout du 4è retard : guide financier 24-25